

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



SIECEUTOM

REÇU EN PREFECTURE

le 08/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258400472-20260529-DEL26_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mai 2026

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....21

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 1

Nombre de Délégués
votant.....24

L'an deux mille vingt-six et le 29 mai à 17 heures 30 minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle Marie Mauron à Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires :

MM. AIMADIEU Franck, BATOUX Philippe, BEAUMONT Alain, BLANC Alexis, BOËS Fabrice, BOMBA Blaise, COPETE Paul, DAUDET Gérard, FONTANARAVA Eric, FRANCESCHI Rémy, GIRAUD Daniel, GRYNKORN Serge, GUILLOT Philippe, LIBERATO Fabrice, RAOUX Michel, ROUX Philippe, VARAIRE Patrice, VOLLAIRE Olivier

Mmes BARANDON Brigitte, GREGOIRE Sylvie, MAUGAN CURNIER Séverine

- Suppléant : M. PALERMINI Thierry

Absents excusés : MM. AURIOL Michel, GOMEZ Lionel, LOVISOLO Jean-François

Pouvoirs :

- M. LOVISOLO Jean-François donne pouvoir à Mme MAUGAN CURNIER Séverine

- M. AURIOL Michel donne pouvoir à M. FRANCESCHI Rémy

Secrétaire de Séance : M. Fabrice BOËS

N°26-09

OBJET : ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de M. Gérard DAUDET, élu Président, et après avoir procédé à l'élection du deuxième Vice-Président.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres titulaires du Comité syndical, selon les mêmes modalités que le Président, à scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Le Vice-président doit être de nationalité française. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs : M. Franck AIMADIEU et M. Fabrice LIBERATO.

Après avoir pris connaissance de la candidature de **Mme Séverine MAUGAN CURNIER**, déléguée de la Communauté Territoriale Sud Luberon, le Président a fait procéder au vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel ou représentés n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 24

Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le Bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 24

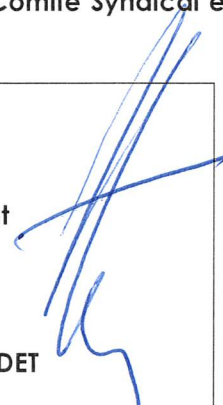
Majorité absolue : 13

Le résultat du scrutin est le suivant :

- votants	24
- bulletins blancs	0
- bulletins Mme Séverine MAUGAN CURNIER	24

Mme Séverine MAUGAN CURNIER est élue Deuxième Vice-présidente du Comité Syndical et est installée dans ses fonctions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Secrétaire de séance,  Fabrice BOËS	 Le Président  Gérard DAUDET
---	---

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **08 JUIN 2026**

Et de sa publication le : **08 JUIN 2026**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.